

## Convention

« Le sans-chez-soirisme à Bruxelles : suite ou fin ? »

Entre d'une part :

Droit à un toit/Recht op een dak et le Syndicat des immenses, représentés par Monsieur Laurent d'Ursel

Sis : Rue des Vétérinaires 84 – 1070 Bruxelles

Dénommée ci-après *la première partie*

Et d'autre part :

L'Université Libre de Bruxelles, représentée par Madame Annemie SCHAUS, Rectrice de l'Université libre de Bruxelles et Monsieur Ilan TOJEROW, Professeur et directeur du DULBEA

Sise : Avenue Roosevelt, 50 – B.1050 Bruxelles

Dénommée ci-après *la deuxième partie*,

EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Art.1.1 - Droit à un toit/Recht op een dak et le Syndicat des immenses font le constat que malgré la volonté politique de prévenir et de mettre fin au sans-chez-soirisme au sein des pays de l'Union Européenne, aucune étude n'a été réalisée sur le coût social du sans-chez-soirisme en Belgique francophone, ne permettant pas d'évaluer correctement la lutte contre le sans-chez-soirisme et les changements politiques nécessaires.

Art.1.2 - Dans ce contexte, le Département d'économie appliquée de l'ULB (DULBEA) propose de réaliser une étude afin d'objectiver la situation et d'évaluer les coûts directs et indirects liés au sans-chez-soirisme à Bruxelles.

Art.1.3 – L'annexe 1 à la présente convention définit le contenu de la recherche qui s'articulera autour de 3 dimensions : (1) réaliser une estimation du coût social global du sans-chez-soirisme à Bruxelles, (2) analyser le vécu des sans-abris avec une estimation des coûts sociaux associés et (3) proposer un outil de simulation destiné à évaluer le coût associé à la sortie du sans-chez-soirisme.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une période de 6 mois. La deuxième partie doit finaliser les engagements tels que décrits dans l'Annexe 1 au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### Article 3 : Engagements

Art.3.1 – La deuxième partie est tenue d'exécuter la recherche même si la composition de l'équipe de recherche change.

Art.3.2. - La deuxième partie est tenue de faire le procès-verbal des réunions entre les parties et de les transmettre à la première partie dans les 14 jours-calendrier qui suivent la réunion.

### Article 4 : Modalités générales d'exécution et délivrables

Art. 4.1. – Les résultats de la recherche seront délivrés sous forme :

- d'un rapport scientifique complet sur support digital (comprenant les excels et/ou formules mathématiques appliquées) et deux copies imprimées ;
- d'un résumé opérationnel ;
- et d'une présentation synthétique sur support digital susceptible d'être projetée (Powerpoint, pdf ou similaires) exposant les résultats et les faits saillants de la recherche

Art.4.2. – Le suivi de l'évolution de la recherche fera l'objet de réunions bimestrielles entre les deux parties. Un rapport intermédiaire succinct sera livré à la première partie le 1<sup>er</sup> avril 2022 sur l'état d'avancement des travaux. La première partie disposera de 15 jours ouvrables pour formuler, par écrit, d'éventuels commentaires, demandes de compléments ou de précisions.

### Article 5 – Non-exécution des engagements contractuels

En cas d'impossibilité, pour l'une des parties, de respecter complètement ou partiellement les engagements souscrits, cette partie en informera immédiatement l'autre partie et se concertera avec elle afin de convenir de mesures à prendre afin de remédier à cette situation ou de l'atténuer.

En cas de litige sur l'existence même du non-respect de tout, ou partie, des engagements repris au présent contrat ou en cas de désaccord fondamental sur les mesures à prendre pour remédier à une défaillance, les parties tenteront, autant que faire se peut, de se concilier. En cas de désaccord persistant, les parties conviennent, dans un rapport contradictoire, de la meilleure manière de se départager.

### Article 6 – Prix

L'intervention financière, par la première partie, pour l'exécution totale de la présente convention par la deuxième partie s'élève à EUR 53.969 TVAC. Ce prix forfaitaire couvre l'ensemble des coûts de la recherche.

Pour la présente offre, il est prévu d'affecter à la recherche une chercheuse pendant 6 mois. La recherche sera réalisée sous la direction du professeur Ilan Tojerow et sous la coordination de Maxime Fontaine.

## Article 7 – Paiement

L'intervention financière prévue à l'Article 6 est allouée en deux parties :

- 30 % du prix total de la convention seront libérés sur présentation d'une déclaration de créance, dans les 15 jours de la signature de la présente convention (EUR 16.161 – TVA Incluse) – (30 % du total).
- Le solde sera libéré sur présentation d'une facture définitive dans les 15 jours de l'approbation du rapport final (EUR 37.708 – TVA incluse) – (70 % du total).

## Article 8 – Compétence

Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents pour chaque litige relatif à la présente convention.

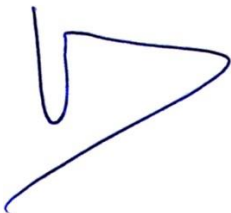
Fait en deux exemplaires originaux, à Bruxelles, le 11 octobre 2021

Chaque partie reconnaît avoir reçu l'original qui lui est destiné.

Pour la première partie,

Laurent d'Ursel

Représentant de  
Droit à un toit/Recht op een dak  
et du Syndicat des immenses



Pour la deuxième partie,

Daniele Carati

Directeur du département recherche de l'ULB



Ilan TOJEROW

Directeur du DULBEA

Proposition de recherche

## Le sans-chez-soirisme à Bruxelles : suite ou fin ?

Département d'économie appliquée de l'ULB - DULBEA

Université libre de Bruxelles

### 1. Description de la demande

Droit à un toit/Recht op een dak et le Syndicat des immenses font le constat que malgré la volonté politique de prévenir et de mettre fin au sans-chez-soirisme au sein des pays de l'Union Européenne, aucune étude n'a été réalisée sur le coût social du sans-chez-soirisme en Belgique francophone, ne permettant pas d'évaluer correctement la lutte contre le sans-chez-soirisme et les changements politiques nécessaires.

Dans ce contexte, le Département d'économie appliquée de l'ULB (DULBEA) proposer de réaliser une étude afin d'objectiver la situation et d'évaluer les coûts directs et indirects liés au sans-chez-soirisme à Bruxelles.

En particulier, nous proposons de :

1. Réaliser une estimation du coût social global du sans-chez-soirisme à Bruxelles :
  - ⇒ Identification des coûts directs et indirects liés au sans-chez-soirisme (y compris les coûts liés aux années de vie perdues) ;
  - ⇒ Estimation économique des coûts directs et indirects liés au sans-chez-soirisme.
2. Confronter cette estimation au vécu de sans-abris à Bruxelles :
  - ⇒ Présentation de témoignages de sans-abris à Bruxelles, expliquant leur parcours dans la rue ;
  - ⇒ Estimation du coût associé à ces personnes pour la société par rapport à une situation où elles auraient été logées.
3. Réaliser un outil de simulation permettant d'évaluer le coût associé à la sortie du sans-chez-soirisme :
  - ⇒ Identification de différents scénarios permettant la sortie du sans-chez-soirisme ;
  - ⇒ Estimation du coût des différents scénarios permettant la sortie du sans-chez-soirisme ;
  - ⇒ Création d'un fichier Excel relativement simple pouvant être utilisé et mis à jour par les utilisateurs ;
  - ⇒ Possibilité de modifier la valeur des paramètres afin de pouvoir mesurer l'impact des modifications sur le coût total ;

⇒ Projection et estimation sur 5 ans (ou 10 si c'est possible) du coût de la sortie du sans-chez-soirisme.

Étant donné la courte durée de recherche envisagée, Droit à un toit/Recht op een dak et le Syndicat des immenses apporteront une aide dans la fourniture des données. Dans ce sens, elle mettra à disposition de l'équipe de recherche les témoignages dont elle dispose et les données qu'elle peut obtenir.

## 2. Description de l'équipe de recherche

Justine Carlier assurera la recherche. Le professeur Ilan Tojerow assurera la direction académique de l'étude et Maxime Fontaine (ULB) assurera la coordination scientifique de l'étude.

Ilan Tojerow est professeur d'économie à la Solvay Brussels School of Economics and Management de l'ULB et directeur du Département d'économie appliquée (DULBEA). Ses recherches portent sur l'économie du travail et de la santé et sur l'évaluation des politiques publiques. L'évaluation des dispositifs d'emploi post-sixième réforme de l'État en Belgique a ainsi donné lieu à des publications récentes.

Maxime Fontaine est chercheur au DULBEA et effectue une thèse de doctorat sur le financement de la sécurité sociale et les interactions entre réformes institutionnelles et sécurité sociale. Il est également coordinateur scientifique du DULBEA, participant ainsi à de nombreux projets relatifs aux finances publiques et aux évaluations économiques des politiques publiques.

Nouvellement engagée après des études d'économie à la Solvay Brussels School of Economics and Management (ULB), Justine Carlier est chargée de recherche au DULBEA.

## 3. Littérature identifiée

### Littérature en lien direct avec la demande

Currie, L., Moniruzzaman, A., Patterson, M., et Somers J., (2014). *Projet Chez Soi : Rapport final du site de Vancouver*. Calgary, Alberta : *Commission de la santé mentale du Canada*.

Gaetz, S. (2012), *Le coût réel de l'itinérance : peut-on économiser de l'argent en faisant les bons choix?* Research Network Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.

Latimer, E., Rabouin, D., Méthot, C., McAll, C., Ly, A., Dorvil, H., ... & Braithwaite, E. (2014). *Projet Chez Soi—Rapport final du site de Montréal*. *Commission de la santé mentale du Canada*.

Pleace, N. (2015). *At what cost? An estimation of the financial costs of single homelessness in the UK*. *Crisis: London, UK*.

Pleace, N., Baptista, I., Benjaminsen, L., & Busch-Geertsema, V. (2013). *The costs of homelessness in Europe: An assessment of the current evidence base*. Feantsa.

## Littérature en lien indirect avec la demande

Ambrosio, E., Baker, D., Crowe, C., & Hardill, K. (1992). *The Street Health Report*. Toronto, *Street Health*.

Cheung, A. M., & Hwang, S. W. (2004). Risk of death among homeless women: a cohort study and review of the literature. *Cmaj*, 170(8), 1243-1247.

Hwang, S. W., Chambers, C., Chiu, S., Katic, M., Kiss, A., Redelmeier, D. A., & Levinson, W. (2013). A comprehensive assessment of health care utilization among homeless adults under a system of universal health insurance. *American journal of public health*, 103(S2), S294-S301.

Kellen, A., Freedman, J., Novac, S., Lapointe, L., Maaranen, R., & Wong, A. (2010). Homeless and jailed: Jailed and homeless. Toronto, ON: *The John Howard Society of Toronto*.

Laird, G. (2007). Shelter: Homelessness in a Growth Economy: Canada's 21st Century Paradox: a Report for the Sheldon Chumir Foundation for Ethnics in Leadership. *Sheldon Chumir Foundation for ethics in leadership*.

O'Grady, B., Gaetz, S., & Buccieri, K. (2011). *Can I see your ID? The policing of youth homelessness in Toronto*. Canadian Homelessness Research Network.

Pomeroy, S. (2005). *The cost of homelessness: Analysis of alternate responses in four Canadian cities*. Ottawa: *Focus Consulting*.

## 4. Planning et structuration de la recherche

L'étude est prévue sur une période de 6 mois et commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un travail antérieur pourra toutefois être mené afin de déterminer avec Droit à un toit/Recht op een dak, le Syndicat des immenses et les différents acteurs impliqués quelles seraient les données qu'elle pourrait potentiellement fournir pour le 1<sup>er</sup> janvier à l'équipe de recherche.